

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars, le Conseil communautaire s'est réuni à dix-neuf heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres le vingt-cinq février précédent par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice.

Conseillers en exercice : 31

Présents : 24

ALEX : Claude CHARBONNIER, Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND

LA CLUSAZ : Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : Bruno DUMEIGNIL, Catherine MARGUERET

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON, Isabelle LOUBET GUELPA

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON

THÔNES : Grégory BAERT, Claude COLLOMB-PATTON, Rémi FRADIN, Chantal PASSET, Graziella POURROY-SOLARI, Nelly VEYRAT-DUREBEX

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : 4

Claire BARRIN à Graziella POURROY-SOLARI, Benjamin DELOCHE à Bruno DUMEIGNIL, Pascale MEROTTO à Didier THEVENET, Philippe ROISINE à Vincent HUDRY-CLERGEON

Absents : 3

Stéphane BESSON, Nathalie BULEUX, Alexandre HAMELIN

Secrétaire de séance : Sébastien BRIAND

DEL2026-032 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 PROROGANT LE DELAI DE LIVRAISON DES BENNES A ORDURES MENAGERES

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique tel qu'entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 ;

Vu le choix opéré par la commission d'appel d'offres du 5 décembre 2023 ;

Vu l'avis du Bureau dans sa séance du 24 février 2026 ;

Un marché a été conclu avec Manjot Environnement pour la fourniture de 3 bennes à ordures ménagères et une benne vrac pour un montant de 932 000 € HT. Il a été notifié le 1^{er} février 2024.

Ce marché a été passé dans des conditions particulières pour la filière compte tenu de l'enchaînement « épidémie de covid 19 » et « guerre en Ukraine ». Le cumul des deux événements a engendré des retards conséquents sur la filière poids lourds, ces retards se sont répercutés sur les équipementiers fournisseurs des bennes et des grues.

Ainsi les livraisons prévues en décembre 2024 se sont décalées de 16 mois. Le délai de livraison étant dépassé depuis le 1^{er} décembre 2024, il convient de le prolonger jusqu'à la date du 31 mars 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à proroger les délais de livraison du marché ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont bien inscrits au budget.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance
Sébastien BRIAND



Délibération transmise en Préfecture le 11 mars 2026
Publiée le 11 mars 2026